

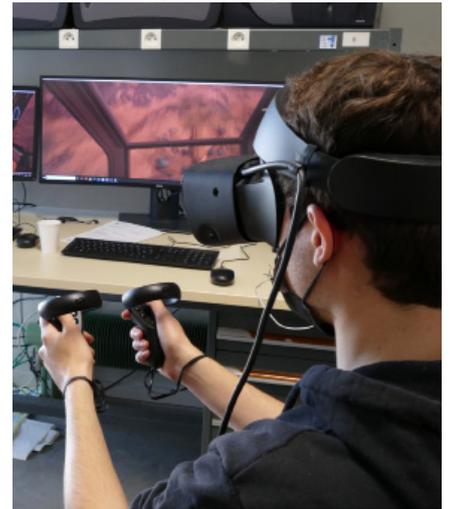


“ Une formation d'ingénieur généraliste, vous permettant de vous insérer dans des entreprises orientées génie logiciel ou systèmes embarqués.



La formation en quelques mots

- L'apprenti(e) est suivi(e) pendant toute sa période de formation par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur à l'ENSIM
- L'ENSIM apporte près de 1550 h de formation sur les 3 années du cycle ingénieur dans les domaines scientifiques et techniques, ingénierie, langues et sciences humaines
- L'alternance est de 4 semaines école / 4 semaines entreprise
- Un stage d'une durée de 12 semaines à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur
- Un niveau B2+ certifié en anglais est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur



Les enseignements proposés

3ème année		4ème année		5ème année
Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9
Anglais, éthique, expression scientifique et technique, droit du travail		Anglais, épistémologie des sciences, expression scientifique et technique, gestion		Anglais, création d'entreprise, green IT
Mathématiques, physiques, logique, mécanique, I.A. Modélisation 3D		Mathématiques, Electronique analogique		Ouverture à la recherche
Algorithmique, programmation objet, architecture des ordinateurs, informatique industrielle, programmation réseaux, base de données, développement web, systèmes d'exploitation, capteurs/actionneurs		Traitement du signal, électronique numérique, cyber sécurité, IoT, programmation embarquée, design d'interfaces, intelligence artificielle, edge & cloud computing, développement mobile, commande embarquée, développement web		Design d'expérience utilisateur, réalité virtuelle, IoT, télécommunications numériques, intelligence artificielle, Big data

NIVEAU DE RECRUTEMENT

A l'issue d'une formation au moins de niveau **bac+2** à dominante mathématique ou informatique :

- DUT
- BTS
- Licence
- ou CPGE (Les CPGE B/L sont les bienvenus)

Le recrutement dans les entreprises se fait dans toute la France.

Attention : seulement 12 places offertes pour la rentrée 2023-2024.



Conditions d'admission

- Constitution d'un dossier de candidature avant le **30 mars 2023**
- Admission sur examen du dossier et entretien de motivation
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise (recrutement sur cv, lettre de motivation et entretien) avant le début de la formation
- **Être agé(e) de moins de 30 ans à la date de la signature du contrat d'apprentissage**

L'ENSIM et le CFA Formasup des Pays de Loire vous aident à trouver une entreprise partenaire de votre formation.

Statut de l'apprenti(e)

- L'apprenti(e) possède le statut de salarié(e) d'entreprise et bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans (correspondant au cycle ingénieur de la formation)
- L'apprenti(e) doit se conformer aux dispositions et règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congés payés, primes, 13ème mois...suivant les Conventions Collectives) et des mêmes obligations (obligations de présence, respect des horaires)
- L'apprenti(e) a une carte d'étudiant et a accès à tous les services de l'université
- L'apprenti(e) est un assuré social comme tout salarié et relève du régime général
- L'apprenti(e) n'a pas de frais d'inscription ni de scolarité à régler
- L'apprenti(e) est salarié(e) et perçoit des aides financières complémentaires du CFA et de la Région

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Le salaire minimum légal pour les salariés en contrat d'apprentissage est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et l'expérience de l'apprenti(e) (de 1 an à 3 ans).

Salaire apprenti : les valeurs sont applicables à compter du **01/08/2022**.

	Salaire 1 ^{ère} année	Salaire 2 ^{ème} année	Salaire 3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	453,32 € (27 % du SMIC)	654,79 € (39 % du SMIC)	923,42 € 55 % du SMIC)
18 à 20 ans	721,95 € (43 % du SMIC)	856,26 € (51 % du SMIC)	1 124,90 € (67 % du SMIC)
21 à 25 ans	889,84 € (53 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	1 024,16 € (61 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	1 309,58 € (78 % du SMIC ou du minimum conventionnel)

SMIC mensuel : **1 678,95 €** (depuis le 1er août 2022) pour les apprentis de plus de 26 ans.

DATES À RETENIR

Janvier 2023

Ouverture de la plateforme de candidature :

ensim.univ-lemans.fr



28 janvier 2023

Journées portes ouvertes

30 mars 2023

Date limite de candidature

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Nathalie Le Gouic

Responsable
Service Apprentissage

Nathalie.Le_Gouic@univ-lemans.fr
Tél. : 02.43.83.26.50

